



## **Management arbitraire : la Caisse des dépôts condamnée par le Conseil des Prud'hommes !**

Communiqué de presse : 22 octobre 2024

Depuis des années la CGT dénonce la politique de l'arbitraire mise en place au sein de la Caisse des dépôts dans le cadre de l'attribution des primes variables sur objectifs.

La CDC a beau vouloir être un bon élève de l'administration, elle a délibérément mis en place un système d'objectifs individuels basés sur une évaluation totalement arbitraire et contraire au droit.

Non seulement les objectifs sont totalement imprécis, peu clairs, mais de surcroît ni mesurables et inatteignables.

Ce qui n'empêche pas la direction de la CDC de déterminer unilatéralement des taux réalisés d'objectifs dans le seul but de limiter sa masse salariale pour satisfaire son ministre de tutelle.

Cette politique managériale est désastreuse non seulement sur les conditions de travail des personnels mais y compris dans la qualité du travail. Comment ne pas interpréter une moindre attribution de prime non justifiée comme une sanction financière ?

La CGT a accompagné un salarié qui refuse l'arbitraire au Conseil des prud'hommes d'Angers composition du référé, qui dans son ordonnance du 15 octobre 2024 a fortement condamné la politique de la CDC et lui rappelle que le droit doit s'appliquer à l'ensemble du personnel.

La CGT appelle la direction de la CDC à respecter le droit et à cesser sa politique de l'arbitraire dont le seul but est une faible économie au détriment du personnel.

Paris, le 22 octobre 2024

Marc Dujon-Deshaires,  
Secrétaire Général de la CGT EP CDC  
Marc.dujon-deshaires@caissedesdepots.fr

07 88 53 49 03